



65 % des apprentis sortant de formations de niveaux 3 à 5 en juillet 2021 ou 2022 sont en emploi salarié six mois plus tard

39 % des apprentis inscrits durant les années scolaires 2020-2021 ou 2021-2022 dans une année terminale de cycle professionnel de niveau 3 à 5 au sein de l'académie de Versailles poursuivent leurs études l'année suivante, soit 3 points de plus que les inscrits en 2019-2020 ou en 2020-2021.

Parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études, 65 % sont en emploi salarié six mois après leur sortie de formation. Sous le double effet de la reprise économique en 2022 et 2023 et de l'extension du champ d'InserJeunes à l'emploi public pour les sortants de 2022, le taux d'emploi des jeunes apprentis sortis de formation en juillet 2021 ou 2022 progresse de 6 points comparé à celui des sortants de juillet 2020 ou 2021 marqués par les effets de la crise sanitaire.

Cette progression concerne tous les apprentis sortants de formation de niveaux 3 à 5, notamment ceux des domaines de formation « *Matériaux souples* », « *Transport, manutention* », « *Technologies industrielles* » et « *Secrétariat, communication et information* » qui sont nettement plus souvent en emploi six mois après leur sortie comparé aux cohortes de sortants de 2020 et 2021 (respectivement +24, +14, +13 et +11 points). Si les apprentis formés dans une spécialité de la production sont aussi plus souvent en emploi salarié que ceux spécialisés dans les services, les écarts entre les deux secteurs de formation se creusent légèrement à la faveur du secteur de la production.

Parmi les contrats de travail détenus par les apprentis sortants de 2021 et de 2022 en emploi six mois après leur sortie de formation, les contrats à durée indéterminée (CDI), déjà majoritaires, enregistrent une augmentation de leur part sous l'effet d'une réduction des contrats d'intérim et de professionnalisation. Les CDI dépassent ainsi les 70 % d'apprentis sortant en emploi des domaines de formation « *Mécanique et structures métalliques* », « *Matériaux souples* », « *Services à la collectivité* » et « *Électricité, électronique* »

Les informations sur l'insertion professionnelle des jeunes sortant de la voie professionnelle sont désormais issues d'une nouvelle source de données, appelée Inserjeunes (*encadré méthodologique*).

Cette source remplace notamment les enquêtes par questionnaire, auparavant adressées chaque année aux apprentis sur leur insertion professionnelle (enquêtes IPA).

Obtenus par rapprochement de bases de données administratives « *scolarité* » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « *emploi* », les indicateurs sur l'insertion professionnelle provenant d'Inserjeunes ne reposent plus sur les déclarations

des jeunes et ne sont plus biaisés par leur non-réponse.

Grâce à la méthodologie employée qui permet de tendre vers l'exhaustivité des données sur l'emploi des jeunes sortant de formations professionnelles, les indicateurs calculés peuvent être déclinés, pour chacune des formations, à différents niveaux géographiques : national, régional, académique, départemental et même pour chaque établissement. Toutefois, pour s'assurer que les indicateurs soient calculés sur un nombre suffisant d'individus pour rester significatifs à chacun de ces niveaux de granularité (minimum de 20 individus requis), ils sont calculés sur deux cohortes cumulées

d'inscrits en année terminale (voir schéma, encadré méthodologique)¹.

Hausse du taux d'emploi salarié à six mois des apprentis, liée en partie à l'extension du champ d'InserJeunes à l'emploi public

39% des apprentis de l'académie inscrits en 2020-2021 ou en 2021-2022 en dernière année de CAP, Bac pro, BTS ou dans d'autres formations de niveaux équivalents sont toujours en formation l'année suivante (figure 1). Cette proportion est identique à celle observée en Île-de-France ou au niveau national. Pour ces trois niveaux géographiques, les poursuites sont en hausse: +3 points comparées à celles des inscrits lors des années

scolaires 2017-2018 ou en 2018-2019, contre +4 points en Île-de-France et +5 points en France.

Parmi les apprentis de l'académie qui ne poursuivent pas leurs études après une année terminale de cycle professionnel, 65% sont en emploi six mois après leur sortie en janvier 2022 ou janvier 2023. Dans l'académie, l'accès à l'emploi est en hausse pour ces deux cohortes, comparées aux précédentes (+3 points). En effet, par rapport aux sortants de 2018 et de 2019 dont 62% étaient en emploi six mois après leur sortie de formation, le taux d'emploi a d'abord diminué pour les cohortes suivantes marquées par la crise sanitaire (59% pour les sortants 2019 et 2020 et les sortants 2020 et 2021) avant de marquer une reprise pour les sortants de 2021 et de 2022. Cependant, cette hausse peut être en partie liée à l'extension du champ de l'emploi observé par le dispositif InserJeunes. En effet, avant la cohorte des sortants de 2022, seul l'emploi salarié privé était couvert par InserJeunes. À compter de la cohorte des sortants de 2022, l'emploi observé s'étend également à l'emploi public (hors militaire), ce qui a

pour effet d'accroître de deux points le taux d'emploi calculé pour les sortants de 2021 et de 2022. À champ d'emploi égal, c'est-à-dire calculé uniquement sur l'emploi salarié privé, cette augmentation est de 4 points, passant de 59% pour les sortants de 2020 et de 2021 à 63% pour les sortants de 2021 et de 2022².

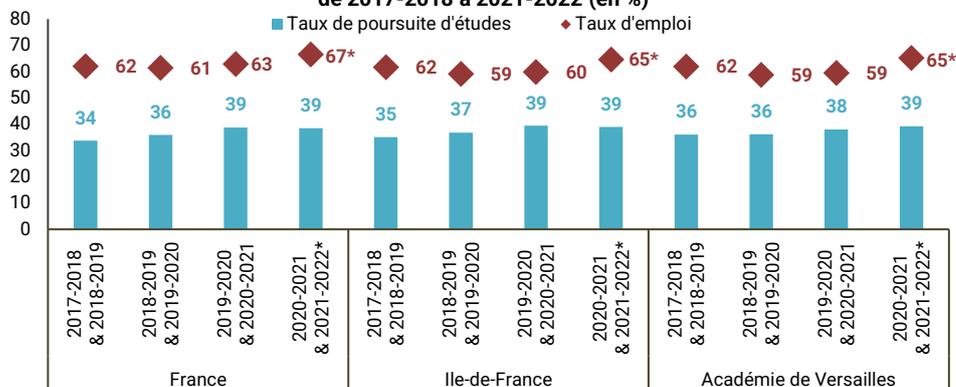
Le repli constaté durant la crise sanitaire pour les sortants de 2019 et de 2020 et pour les sortants de 2020 et de 2021 s'observe aussi plus généralement pour les apprentis franciliens. Il a cependant été moins marqué au national et est uniquement observé pour les sortants de 2019 et de 2020 (-1 point) puisque l'accès à l'emploi à six mois a de nouveau augmenté dès la cohorte suivante (+2 points pour les sortants de 2020 et de 2021). Au final, l'accès à l'emploi à six mois pour les sortants de 2021 et de 2022 des apprentis versaillais est au même niveau que la moyenne régionale (65%), alors qu'il est légèrement supérieur en moyenne en France (67%).

L'accès à l'emploi salarié à six mois des apprentis progresse pour toutes les formations et à tout niveau de diplôme

La hausse de la part des apprentis qui poursuivent des études dans l'académie est surtout portée par ceux inscrits en dernière année de BTS ou de BP. En

effet, si 45% des apprentis inscrits en dernière année de BTS au cours des années scolaires 2019-2020 ou 2020-2021 poursuivent des études après

Figure 1 : Evolution de la poursuite d'études et de l'emploi 6 mois après la sortie des apprentis inscrits en dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 lors des années scolaires de 2017-2018 à 2021-2022 (en %)

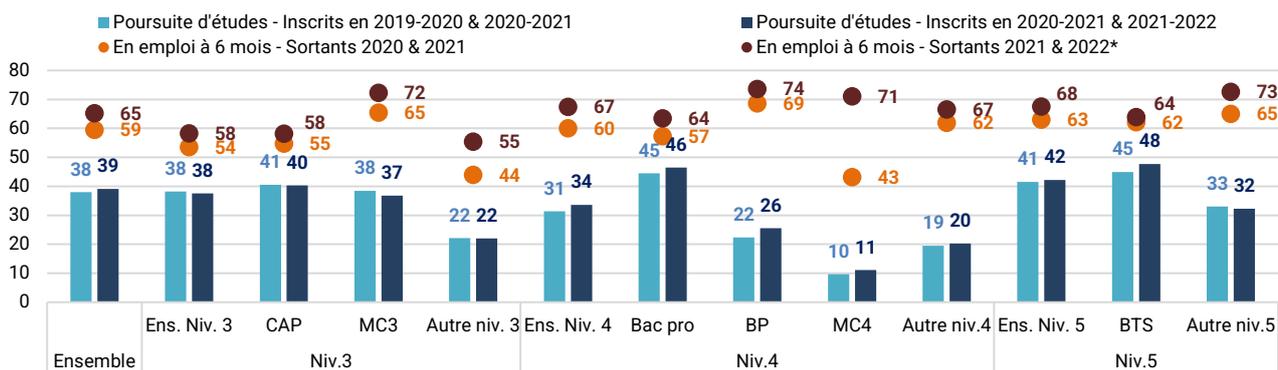


*À partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par InserJeunes s'élargit à l'emploi public (hors militaire) alors qu'il est limité, pour les cohortes antérieures, à l'emploi salarié privé.
Champ : Apprentis inscrits en dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 au cours des années scolaires de 2017-2018 à 2021-2022 (public et privé sous contrat).
Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

¹ Les données présentées dans cette note peuvent différer à la marge des indicateurs par établissement publiés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse car la Depp a révisé ces indicateurs InserJeunes en mars 2024.

² Le poids de l'emploi public calculé sur ces cohortes cumulées est biaisé par la prise en compte de l'emploi public pour une seule des deux cohortes cumulées.

Figure 2 : Poursuite d'études des apprentis inscrits en dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 lors des années scolaires de 2019-2020 à 2021-2022 et emploi à six mois de ceux qui ont quitté leur formation selon le niveau de diplôme (en %)



*À partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par Inserjeunes s'est élargi à l'emploi public (hors militaire) alors qu'il est limité, pour les cohortes antérieures, à l'emploi salarié privé.

Champ : Apprentis inscrits en dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 au cours des années scolaires de 2019-2020 à 2021-2022 (public et privé sous contrat).

Source : Dares-Depp-Inserjeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

cette formation, ils sont 48 % dans ce cas parmi les inscrits en 2020-2021 ou 2021-2022 (figure 2). La hausse est de 4 points pour les inscrits en BP, même si les poursuites d'études restent encore faibles (26 % pour les inscrits en 2020-2021 et 2021-2022). Pour les autres formations de niveaux 3 à 5, les apprentis des cohortes 2020-2021 et 2021-2022 ne poursuivent pas ou presque pas plus souvent leurs études qu'avant.

Pour les deux dernières cohortes d'apprentis d'inscrits en année terminale de formation de niveaux 3 à 5, les poursuites d'études l'année suivantes sont plus fréquentes chez les inscrits en BTS (48 %), puis chez les inscrits en bac professionnel (46 %), en CAP (40 %), en mention complémentaire de niveau 3 (équivalent à CAP) (37 %) ou les inscrits dans d'autres formations de niveaux 5 (32 %). Les apprentis inscrits dans d'autres formations de niveau CAP, en BP, en mention complémentaire de niveau 4 (équivalent au Bac) ou dans d'autres formations de niveau 4 sont, quant à eux, moins d'un tiers à poursuivre leurs études.

La progression de l'accès à l'emploi est, quant à elle, partagée par tous les apprentis sortant de formation de niveaux 3 à 5, quelle que soit leur formation d'origine. Elle est très marquée pour les sortants de mention complémentaire de niveau 4 (+28 points, passant de 43 % pour les sortants de 2020 et de 2021 à 71 % pour les sortants de 2021 et de 2022) et de formation de niveau 3 hors CAP et mention complémentaire (+11 points, passant de 44 % à 55 %).

Le taux d'emploi salarié six mois après la sortie de formation dépasse 70 % pour les apprentis sortant en 2021 ou en 2022 de mention complémentaire (de niveaux 3 et 4), de BP et de formation de niveau 5 hors BTS. Légèrement en-deçà dans le palmarès des formations par apprentissage les plus insérantes se trouvent le BTS, le Bac pro, et les autres formations de niveau 4, dont entre 67 % à 64 % sont en emploi salarié parmi les sortants de 2021 ou de 2022. Les sortants de CAP ou d'autres formations de niveaux 3 sont quant à eux un peu moins souvent en emploi six mois après leur sortie (respectivement 58 % et 55 %), bien que ces taux se soient améliorés comparés à ceux des sortants de 2020 et de 2021.

L'avance en termes d'accès à l'emploi salarié à six mois des sortants d'une spécialité de la production sur les sortants d'une spécialité des services s'accroît

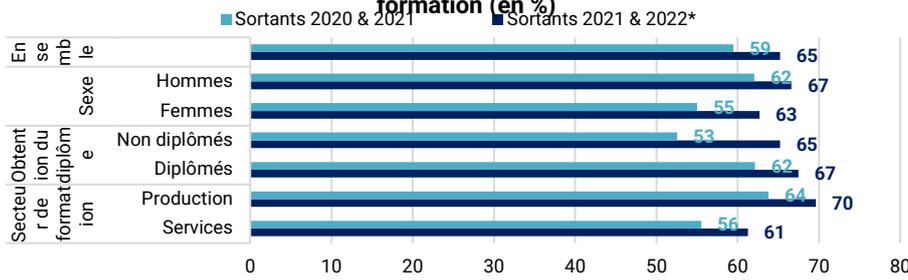
Parmi les apprentis sortant d'une année terminale de formation de niveaux 3 à 5 en 2020 ou en 2021, les hommes sont 62 % à être en emploi salarié six mois plus tard, contre 55 % des femmes, soit 7 points de plus. Cet écart se réduit pour les sortants de 2021 et de 2022 car il est de 4 points, toujours en faveur des hommes (figure 3).

Les diplômés accèdent plus souvent à l'emploi que les sortants non-diplômés : ils sont 62 % parmi les sortants de 2020 et de 2021 à être en emploi salarié

six mois après leur sortie de formation. Ils devancent de 9 points les sortants non-diplômés (53 %). Cet écart s'est également réduit à 2 points parmi les sortants de 2021 et de 2022.

Par contre, si les apprentis sortant d'une spécialité de la production accèdent plus souvent à l'emploi salarié six mois après leur sortie que ceux sortants

Figure 3 : Taux d'emploi à six mois après la sortie de formation des apprentis sortant de dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 en 2020 et 2021 ou en 2021 et 2022 selon le sexe, l'obtention du diplôme et le secteur de formation (en %)



*A partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par Inserjeunes s'élargit à l'emploi public (hors militaire) alors qu'il est limité, pour les cohortes antérieures, à l'emploi salarié privé.
 Champ : Apprentis sortant de dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 de 2020 à 2022 (public et privé sous contrat).
 Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

d'une spécialité des services parmi les sortants de 2020 et de 2021 (64 % contre 56 %), la différence du taux d'emploi selon le secteur de formation a légèrement augmenté pour les sortants de 2021 et de 2022 malgré la hausse observée de l'accès à l'emploi : 70 % des sortants d'une spécialité de la production sont en emploi six mois après leur sortie de formation contre 61 % pour les sortants d'une spécialité des services, soit 9 points de différence.

Forte hausse du taux d'emploi salarié à six mois des apprentis venant d'une formation du domaine des matériaux souples

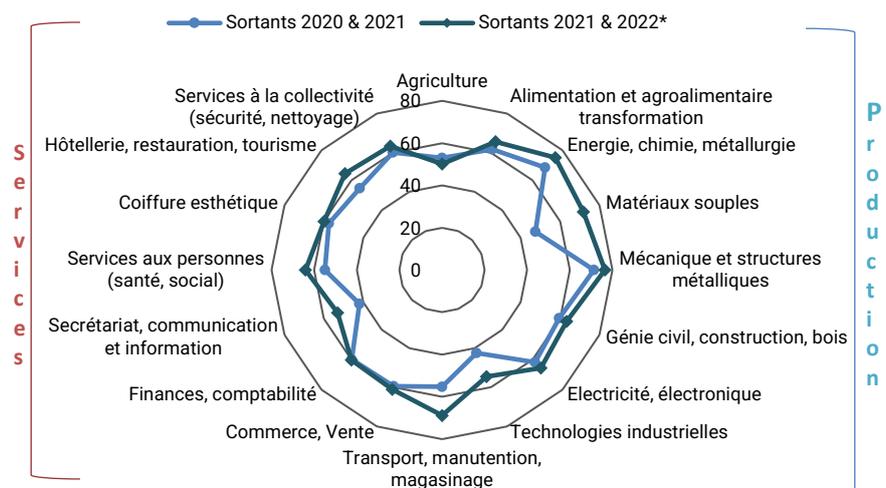
Hormis les formations du domaine « Agriculture » dont le taux d'emploi a baissé de 3 points (passant de 53 % à 50 %), l'accès à l'emploi s'est amélioré pour tous les autres domaines de formation pour les sortants de 2021 et 2022 comparé aux sortants 2020 et de 2022. Cette progression est la conséquence de la reprise économique post-crise, qui s'est maintenue en 2023, mais aussi en raison de l'extension du champ de l'emploi couvert par Inserjeunes qui inclut pour la première fois l'emploi public (hors militaire) pour les sortants de 2022 (figure 4).

Quant aux apprentis sortant d'une spécialité des services, l'accès à l'emploi s'est surtout amélioré pour ceux des domaines de formation « Transport, manutention, magasinage » (+14 points), « Secrétariat, communication et information » (+11 points), « Hôtellerie, restauration, tourisme » (+9 points) et « Services aux personnes (santé, social) » (+9 points). Les domaines de formation des services où l'insertion est la meilleure à six mois pour les sortants de 2021 et de 2022 sont « Transport, manutention, magasinage » (69 %), « Hôtellerie, restauration, tourisme » (64 %), « Services aux personnes (santé, social) » (64 %) et « Services à la collectivité » (63 %). Ces taux d'emploi restent tout

Parmi les sortants de 2021 et de 2022 d'une spécialité de la production, ce sont surtout les sortants du domaine « Matériaux souples » qui sont nettement plus souvent en emploi comparés aux sortants de 2020 et de 2021 (+24 points), et dans une moindre mesure ceux du domaine « Technologies industrielles » (+13 points de pourcentage).

Malgré ces évolutions, les apprentis sortant de formations de la production qui s'insèrent le plus souvent sur le marché du travail dès six mois restent ceux venant de spécialité des domaines « Énergie, chimie, métallurgie » et « Mécanique et structures métalliques », qui sont trois-quarts à être en emploi parmi les sortants de 2021 et de 2022.

Figure 4 : Taux d'emploi à six mois après la sortie de formation des apprentis sortant de dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 en 2020 et 2021 ou en 2021 et 2022 selon le domaine de formation (en %)



*À partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par Inserjeunes s'élargit à l'emploi public (hors militaire) alors qu'il est limité, pour les cohortes antérieures, à l'emploi salarié privé.
 Champ : Apprentis sortant de dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 de 2020 à 2022 (public et privé sous contrat).
 Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

de même inférieurs de plus de 10 points de pourcentage par rapport aux niveaux les plus hauts

observés parmi les sortants d'une formation de la production.

Parmi les apprentis, les CDI sont plus fréquents à six mois pour les hommes, ceux issus de formation de la production et ceux sortants d'une formation de niveau 4

La nature des contrats de travail des apprentis sortant en emplois six mois après leur sortie de formation a peu évolué entre les sortants de 2020 et de 2021 et ceux de 2021 et de 2022 : plus de 60 % sont en CDI, près de 30 % sont en CDD et moins de 10 % sont en contrat d'intérim, de professionnalisation ou ont un autre contrat³. Les CDI, déjà majoritaires, ont augmenté de 2 points de pourcentage, passant de 62 % à 64 %, à la défaveur des contrats d'intérim et des contrats de professionnalisation qui ont tous deux diminué leur part d'1 point (figure 5).

La baisse de ces deux types de contrat s'observe à la fois chez les hommes et chez les femmes. Chez ces dernières, le report se fait à la fois sur les CDD et les CDI, qui augmentent tous deux d'un point. Pour les hommes, seuls les CDI augmentent leur poids (+ 2 points).

Ces différences s'observent également par secteur de formation : la baisse de la part des contrats d'intérim, des contrats de professionnalisation et dans une moindre mesure des CDD se reporte sur les CDI pour les sortants d'une spécialité de la production, alors qu'elle bénéficie uniquement aux CDD pour les sortants d'une formation des services, qui augmentent leur part d'1 point.

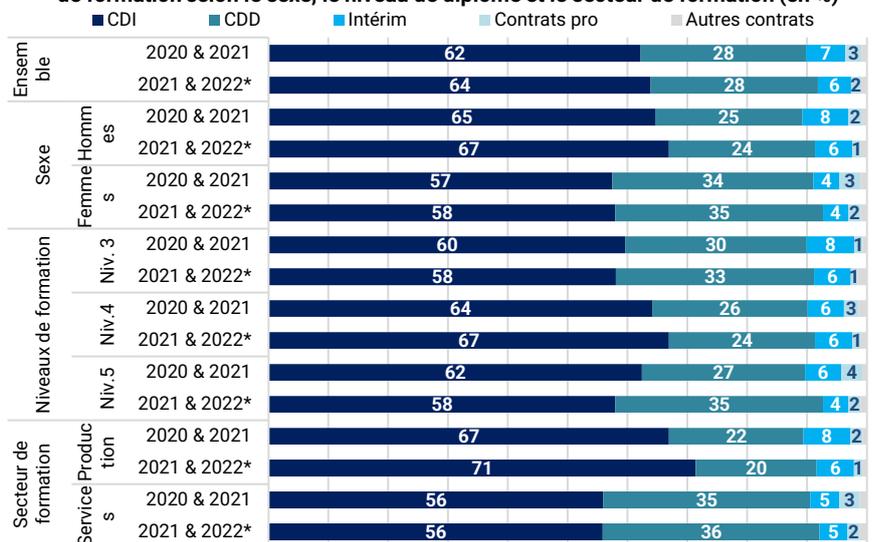
Les évolutions sont contrastées selon le niveau de la formation de sortie. En effet, les apprentis sortant d'une formation de niveaux 3 ou 5 en 2021 ou en 2022 sont un peu moins souvent en CDI que ceux sortis en 2020 ou en 2021 (respectivement - 2 points et - 4 points), et au contraire un peu plus souvent en CDD (respectivement + 3 points et + 7 points). À

Plus de sept apprentis sur dix en emploi à six mois sont en CDI après leur sortie de formation des domaines « Mécanique et structures métalliques », « Matériaux souples », « Services à la collectivité » et « Électricité, électronique »

Parmi les apprentis sortant d'une formation de la production, ceux qui sont le plus souvent en CDI

sont ceux qui sortent d'une spécialité des domaines « Mécanique, et structures métalliques », (80 %),

Figure 5 : Type de contrat des apprentis sortant de dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 en 2021 ou en 2022 en emploi six mois après leur sortie de formation selon le sexe, le niveau de diplôme et le secteur de formation (en %)



*À partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par Inserjeunes s'est élargi à l'emploi public (hors militaire) alors qu'il est limité, pour les cohortes antérieures, à l'emploi salarié privé.

Champ : Apprentis sortant de dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 de 2020 à 2022 en emploi six mois après leur sortie (public et privé sous contrat).

Source : Dares-Depp-Inserjeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

l'inverse, les apprentis sortants de formation de niveau 4 sont moins souvent en CDD en 2021 ou en 2022 (- 2 points) et un peu plus souvent en CDI (+ 3 points) que les sortants de 2020 ou de 2021.

Ces évolutions viennent accroître les écarts existants selon le sexe, le secteur et le niveau de formation. Au final, si 67 % des hommes, 71 % des sortants d'une formation de la production et 67 % des sortants d'une formation de niveau 4 sont en CDI six mois après leur sortie d'apprentissage parmi les sortants de 2021 et de 2022, ce n'est le cas que de 58 % des femmes, 56 % des sortants d'une formation des services et de 58 % des sortants d'une formation de niveau 3 ou 5.

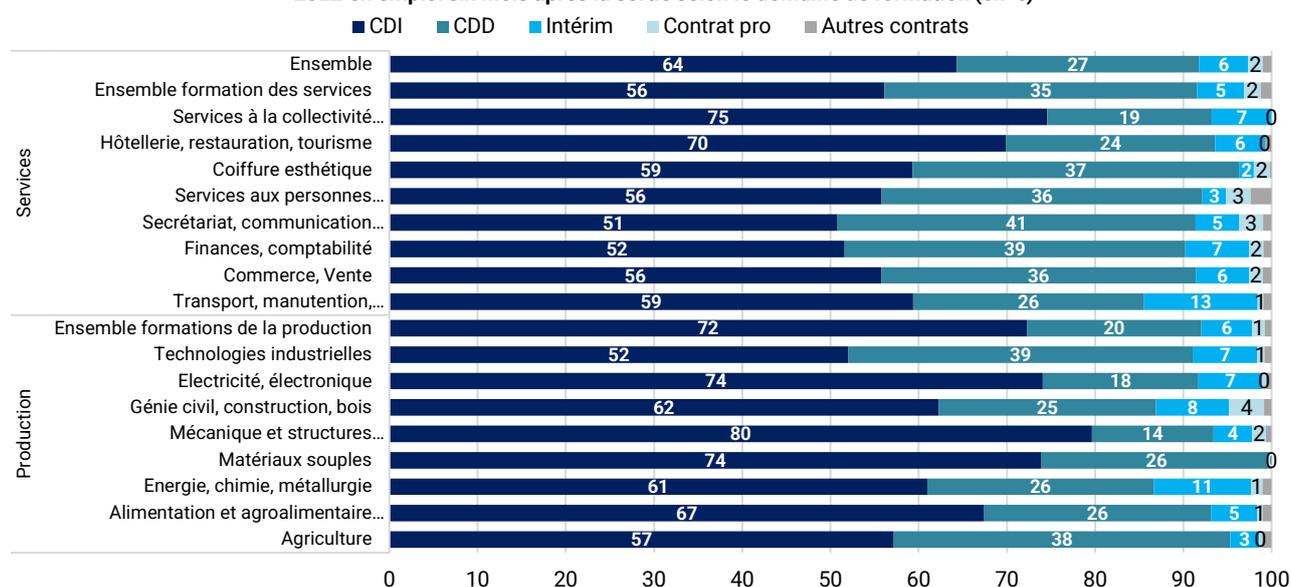
³ Contrat à durée indéterminée intermittent, contrat à durée indéterminée intérimaire, détachement d'un agent d'une fonction publique donnant ou non lieu à une pension, convention de stage (hors formation professionnelle), contrat d'appui au projet d'entreprise, contrat d'engagement éducatif, contrat de soutien et d'aide par le travail, mandat social, mandat d'élu, volontariat de service civique, ligne de service et autres natures de contrat, convention ou mandat.

« Matériaux souples » (74 %) et « Électricité, électronique » (74%). Il s'agissait déjà des domaines de la production qui permettaient le plus souvent d'accéder à un CDI pour les sortants de 2020 et de 2021, sauf pour « Matériaux souples » dont la part des CDI a augmenté de 16 points (figure 6 et voir « Télécharger les données des figures au format Excel » en fin de note). À l'inverse, les domaines de la production pour lesquels les apprentis sortis de formation en 2021 ou en 2022 sont le moins souvent en CDI sont « Agriculture » (57%) et « Technologies industrielles » (52%) où les CDD représentent près de 40 % des sortants en emploi à six mois.

domaine « Énergie, chimie, métallurgie » (11%, contre 6% en moyenne pour les spécialités de la production).

Concernant les apprentis sortant d'une formation des services, ce sont les sortants d'une formation des domaines « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » (75%) et « Hôtellerie, restauration, tourisme » (70%) qui sont le plus souvent en CDI. Les CDD concernent près de 40 % des sortants en emploi à six mois des domaines « Secrétariat, communication et information » et « Finances, comptabilité » où les CDI représentent un peu plus de la moitié des sortants en emploi à six mois.

Figure 6 : Type de contrat des apprentis sortant de de dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 en 2021 ou en 2022 en emploi six mois après la sortie selon le domaine de formation (en %)



*Champ : Apprentis sortant de dernière année de cycle professionnel de niveaux 3 à 5 de 2020 à 2022 en emploi six mois après leur sortie (public et privé sous contrat).

Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

Pour en savoir plus :

- Sur les différences de profils entre élèves sous statut scolaire et apprentis :
 - George E., « Dans la voie professionnelle, les élèves sous statut scolaire préparent plus souvent le baccalauréat, tandis que les apprentis préparent davantage un BTS ou un CAP », *Note de la Dapep n°8*, Rectorat de Versailles, novembre 2021
- Sur l'insertion à six mois des lycéens et apprentis sortant de la voie professionnelle en 2021 et 2022 pour les apprentis de l'académie de Versailles et en 2022 au niveau national :
 - Robin A., Loiseau C., Fauchon A., « Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 : 67 % sont en emploi salarié en janvier 2023 », *Note d'information n°23.52*, Depp-Menj, décembre 2023.
 - Robin A., Loiseau C., Fauchon A., « Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 : 48 % sont en emploi salarié en janvier 2023 », *Note d'information n°23.53*, Depp-Menj, décembre 2023.
 - George E., « 43 % des lycéens professionnels sortant de formations de niveau CAP à BTS en juillet 2021 ou 2022 sont en emploi salarié six mois plus tard », *Note de la Dapep n°38*, Rectorat de Versailles, avril 2024.
- Sur l'impact de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle des lycéens professionnels et les apprentis sortants de formation professionnelle au national et dans l'académie de Versailles :
 - Robin A., « Les lycéens professionnels sortis d'études en 2019 : une insertion marquée par la crise sanitaire », *Note d'information n°23*, Depp-Dares, juin 2023.
 - George E., « Quasi retour du niveau d'avant crise sanitaire du taux d'emploi à douze mois des lycéens de la voie professionnelle », *Note de la Dapep n°32*, Rectorat de Versailles, décembre 2023.
 - George E., « Après un léger ralentissement, une insertion dans l'emploi des apprentis de retour à son niveau d'avant crise », *Note de la Dapep n°37*, Rectorat de Versailles, avril 2024.

Méthodologie

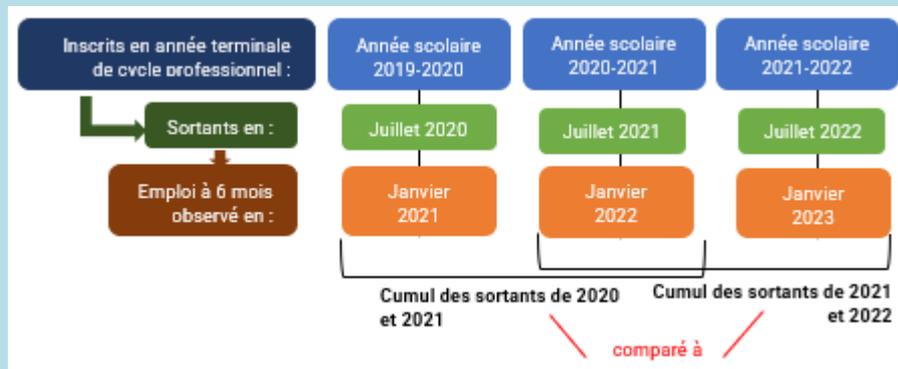
InserJeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives).

Il permet de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins (par établissement et par spécialité fine) pour les jeunes de niveau CAP au BTS. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (six mois, douze mois, dix-huit mois et vingt-quatre mois).

Ce système d'information permet de répondre à l'exigence de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui prescrit de publier des indicateurs fins sur le parcours scolaire et l'insertion dans l'emploi des jeunes, en formation professionnelle.

InserJeunes couvre l'ensemble de l'emploi salarié dans le secteur privé en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. À partir de la cohorte des sortants de 2022, l'emploi salarié public est également couvert, à l'exception du secteur militaire. L'emploi non salarié et à l'étranger n'est, pour le moment, pas couvert.

Schéma des cohortes comparées dans la note :



⇒ Retrouvez les données d'InserJeunes sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Télécharger les données
des figures au format
Excel

